

Discours de Céline Fremault

Conférence interministérielle de Lisbonne « Vieillir dans la dignité »

«Les initiatives à envisager pour améliorer la qualité de la vie des personnes âgées»

Mesdames,

Messieurs,

Je suis particulièrement honorée de représenter la Belgique ici à la Conférence interministérielle sur le vieillissement. La thématique relative à la dignité de nos aînés me tient particulièrement à cœur en tant que Ministre bruxelloise de l'action sociale.

Comme vous avez pu le lire dans la synthèse relative à la Belgique, nous avons actionné pas mal de leviers afin de permettre justement à ce que chaque aîné puisse continuer à vivre dans la dignité. Là est l'essentiel : il faut continuer à vivre dans de bonnes conditions, et les pouvoirs publics doivent pouvoir fournir les outils pour que chacun puisse vieillir de façon sereine, heureuse, et épanouie. De façon générale, les grandes orientations en matière de politiques liées au vieillissement en Belgique n'ont pas radicalement changé par rapport à celles présentées dans notre rapport précédent de 2011. Elles sont toujours dirigées vers une vision « intégrée » et « inclusive » du vieillissement.

Je vais focaliser mon allocution sur les nouvelles initiatives à envisager pour améliorer la qualité de la vie des personnes âgées.

En tant que Ministre bruxelloise de l'aide aux personnes, je suis intimement convaincue que les pouvoirs publics doivent tout faire pour contribuer à la qualité de vie des personnes âgées à leur domicile. Il s'agit d'une priorité forte de mon mandat politique : faire en sorte que les personnes âgées puissent vivre chez elles, et ceci, dans de bonnes conditions.

La grande majorité des personnes âgées souhaitent continuer à vivre le plus longtemps

possible dans leur propre lieu de vie, ou au besoin, adapté à leur perte de mobilité.

Mon objectif prioritaire durant cette législature est donc de permettre aux personnes âgées de vivre dans le lieu de vie qu'elles ont choisi, et donc d'investir dans ce qui permet de rester chez soi, lorsque cette solution est encore envisageable. Ce défi nécessite de placer les personnes âgées au centre d'une offre intégrée de services d'accueil et d'accompagnement.

Je focalise mon action sur cinq priorités afin de développer cette offre intégrée d'accompagnement nécessaire pour nos personnes âgées.

Première mesure: Augmenter les possibilités de recours aux aides familiales.

Les services d'aide à domicile constituent un pilier essentiel de notre politique en matière de personnes âgées. Il faut ne pas seulement dire «nous voulons que les personnes âgées restent à leur domicile», non, il faut renforcer les outils qui existent afin d'assurer un maintien à domicile de qualité.

J'ai d'ailleurs augmenté le soutien aux aides familiales, une augmentation historique puisque ce secteur n'avait plus été augmenté à Bruxelles depuis 2002.

Depuis mon arrivée en 2014, 15 000 heures supplémentaires au total sont effectuées par les aides familiales en faveur des Bruxellois. Cette mesure était indispensable.

Par ailleurs, je souhaite pour l'avenir mieux faire connaître le métier d'aide familiale, souvent peu connu, mais tellement essentiel dans notre société construite sur la solidarité. Il faut absolument travailler sur la valorisation du métier d'aide familiale. Je suis d'ailleurs convaincue que beaucoup de personnes n'iraient pas en maison de repos aussi rapidement si elles avaient connaissance de ces dispositifs d'aide familiale. Travailler sur la valorisation de l'aide familiale est un enjeu fondamental à mes yeux.

Deuxième mesure: améliorer les capacités d'accueil des centres de jour.

J'ai décidé d'augmenter les moyens pour les centres de jour pour personnes âgées. Selon une étude en Belgique, près de 46% des personnes âgées se sentent seules ou

isolées. Sous mon impulsion, 4 centres de jour ont été créés cette année. Il s'agit d'un enjeu fondamental : retisser un lien social après 65 ans. Pour cela, les centres de jour pour personnes âgées constituent une formidable opportunité.

Pourquoi cette augmentation de subventionnement? Afin de renforcer le maintien à domicile, il faut davantage soutenir les institutions alternatives, préventives à l'hébergement en maison de repos. Un Centre de jour est un lieu de vie collective adapté aux personnes âgées qui permet de renforcer tant le lien social entre aînés que les liens intergénérationnels avec les éducateurs, les formateurs, les animateurs,... . Le maintien du lien social permet bien un maintien à domicile dans de bonnes conditions. De plus, ces centres de jour permettent aux personnes âgées d'échanger, et surtout de lutter contre l'isolement. Je crois vraiment dans ces formes d'accueil plus souples que les maisons de repos. Enfin, les centres de jour permettent de faire vivre tout un quartier, et de permettre aux personnes âgées d'avoir un vrai point d'info 'seniors'. Vieillir dans la dignité, c'est pouvoir continuer à faire de nouvelles rencontres, mais aussi continuer à être membre à part entière d'un quartier.

Troisième mesure: développer les offres de logements intergénérationnels afin de favoriser l'entraide et le soutien mutuel.

Depuis le début de mon entrée en fonction, je fais absolument tout pour développer l'offre en matière de logements intergénérationnels. J'ai lancé d'ailleurs un appel à projets pour 600.000 euros comme Ministre du Logement afin de développer ce type d'habitat alternatif.

Par exemple, je salue l'excellent travail innovant réalisé par des associations bruxelloises qui mettent en relation des personnes âgées et des étudiants en recherche d'un logement dans la capitale. Voilà encore un dispositif qui renforce le maintien à domicile en luttant contre l'isolement des personnes âgées mais aussi en favorisant les échanges intergénérationnels. C'est du WIN-WIN: la personne âgée est accompagnée pour tout une série de choses essentielles dans la vie de tous les jours: les courses, l'informatique, la cuisine ou encore le ménage... . Et l'étudiant peut bénéficier d'un logement calme et salubre, propice à la réussite scolaire. Vieillir dans la dignité, c'est pouvoir vieillir dans un cadre de vie animé et pouvoir continuer à partager avec les plus jeunes.

Quatrième mesure: Soutenir davantage les aidants proches.

Je souhaite également renforcer le soutien aux aidants proches, qui soutiennent chaque jour la personne âgée. Ce n'est pas un métier que d'accompagner son proche, et prendre soin de lui! C'est bien plus que cela. C'est un vrai engagement, à plein temps et sans rémunération. Je suis profondément convaincue que les aidants proches constituent un vrai pilier de notre société, un pilier nécessaire, indispensable, irremplaçable afin de permettre à des milliers de personnes de vivre dans de bonnes conditions.

N'oublions pas que 860 000 personnes en Belgique sont Aidants proches. C'est 9% de la population belge. Il faut pouvoir les soutenir directement. Offrir un meilleur soutien aux aidants proches, c'est aussi offrir un maintien à domicile dans de bonnes conditions pour les personnes âgées. Nous avons plein de beaux exemples en Région bruxelloise où les aidants proches coorganisent le maintien à domicile de leurs aînés en réseau avec les services d'aides et de soins à domicile. C'est extrêmement positif pour offrir un accompagnement adapté aux personnes âgées et j'aimerais renforcer ces collaborations à l'avenir. Par ailleurs, j'ai décidé de soutenir la création d'une toute nouvelle antenne bruxelloise s'occupant des aidants proches. Ceux-ci doivent être davantage soutenus car ils ont un rôle essentiel et central à jouer au côté de nos aînés, et sont membres à part entière de l'encadrement autour de la personne âgée, au même titre que les médecins, les aides familiales ou les infirmières. Vieillir dans la dignité, c'est respecter le choix de la personne âgée de rester auprès de ses proches. Pour cette mission lourde, les aidants proches doivent être soutenus et reconnus.

Cinquième mesure : Assurer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes en Région bruxelloise.

Nous savons qu'aujourd'hui, les progrès de la médecine et la prise en charge qualitative des publics fragilisés permettent, de manière générale, aux personnes âgées de vivre plus longtemps. Cette réalité est encore plus avérée pour les personnes en situation de handicap, pour qui l'allongement de l'espérance de vie soulève des questions inédites. Par exemple pour les parents : Quand je ne serai plus là, qui va s'occuper de lui ? Comment lui trouver un endroit où il pourra vieillir ? Les maisons de repos sont-elles

équipées pour accueillir ce public spécifique ? Les centres spécialisés handicap sont-ils destinés et équipés à accueillir des bénéficiaires jusqu'à la fin de leur vie ?

Toutes ces questions nous obligent à envisager des solutions innovantes pour assurer une prise en charge adaptée et diversifiée. L'allongement de l'espérance de vie des personnes handicapées, mais aussi leurs spécificités liées au vieillissement précoce sont à prendre en considération et doivent être accompagnés, en fonction des besoins et des capacités propres à chaque personne.

J'ai moi-même mis en place en 2014 une plate-forme vieillissement des personnes handicapées, qui est devenu lieu principal de réflexion et de concertation permettant la rencontre de trois secteurs concernés par cette question : personnes handicapées, hébergement (maisons de repos) et aides et soins à domicile. Cette plate-forme réunit des représentants de la société civile, des administrations et du monde politique. Ses travaux portent aussi bien sur le vieillissement de la personne handicapée que sur l'apparition du handicap chez la personne âgée. Il s'agit d'une démarche tout à fait innovante afin de permettre aux personnes handicapées âgées de pouvoir trouver un lieu de vie adaptée et de vieillir dans la dignité.

Conclusion

La question du vieillissement a bougé ces dernières années. La réponse des politiques doivent donc également s'adapter avec de nouvelles solutions à proposer. Le « tout à la maison de repos » et à l'institutionnalisation est terminé! Le gouvernement bruxellois vient d'ailleurs de bloquer l'ouverture de nouvelles places en maison de repos. Nos aînés ne sont pas les mêmes qu'il y a 20 ans. Aujourd'hui, on vit plus longtemps et en meilleure santé. Toute une série de mesures sont fondamentales pour permettre aux personnes âgées une meilleure qualité de vie. Il faut être vigilant au choix du lieu de vie par exemple et proposer des solutions innovantes comme celles que je viens d'exposer pour lutter contre l'isolement des aînés. Mon engagement, en tant que représentante de la Belgique, est de continuer dans cette voie de recherche de solutions innovantes pour toujours plus de dignité pour nos aînés. Et au Nom de la Belgique, je souscris pleinement aux objectifs prescrits dans la déclaration.

Je vous remercie.